

Deuxième rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la charte de qualité des enquêtes de branche dans les industries agricoles et alimentaires

Ce deuxième rapport d'évaluation permet de rendre compte des efforts accomplis par les organisations professionnelles, les offices interprofessionnels et le Scees afin de respecter au mieux les prescriptions de la charte de qualité. Ces efforts sont notamment sensibles dans le domaine des délais où ils ont permis de rendre possible une diffusion de l'Ipi à 42 jours fin 2003. Ces efforts doivent cependant se poursuivre afin d'atteindre une fourniture à 40 jours à l'horizon 2005.

Malgré une mise en œuvre des enquêtes globalement conforme aux recommandations de la charte, des améliorations peuvent être apportées dans certains domaines comme la présence du numéro Siren dans les fichiers de gestion. Il est actuellement présent pour un peu plus de la moitié des enquêtes déléguées. Le taux de réponse peut également progresser pour certaines enquêtes. Cet élément est en effet le principal facteur explicatif des scores inférieurs à 70 %, ces scores étant des indicateurs synthétiques de qualité compris entre 0 et 1, calculés par enquête à titre expérimental pour ce deuxième exercice. Le dixième paragraphe de ce rapport ainsi que l'annexe 2 lui sont consacrés.

1. Un service enquêteur, de nombreux intervenants

Afin de suivre la production sur le champ des industries agricoles et alimentaires, le service central des enquêtes et études statistiques (Scees) gère 148 enquêtes de branche mises en œuvre directement ou par délégation auprès de 23 organisations professionnelles agréées (OPA) et de deux offices interprofessionnels (Onic, Onilait). 117 de ces enquêtes sont organisées par les OPA, l'Onic et l'Onilait sous la coordination technique du Scees. Deux OPA, l'Alliance 7 et Adepale, regroupent 73 de ces enquêtes. Les 31 enquêtes directes sont assurées par le Scees, avec l'appui, le cas échéant, des services des directions régionales et départementales de l'agriculture et de la forêt.

Pour près des trois quarts, ces 148 enquêtes ont une périodicité annuelle.

Ces enquêtes, déléguées ou directement mises en œuvre par le Scees, couvrent les activités de l'industrie agroalimentaire (secteur 15 de la NAF, hors 151F, 158B à 158D) et celles des pépinières forestières, des exploitations forestières et des scieries (011D, 020B, 201A, 201B, 203Z).

Tableau 1 : Les enquêtes de branche

Enquêtes directes	Mensuelle	6
	Trimestrielle	1
	Annuelle	23
OPA, Offices	Mensuelle	22
	Trimestrielle	9
	Semestrielle	3
	Annuelle	83
Ensemble	Mensuelle	28
	Trimestrielle	10
	Semestrielle	3
	Annuelle	106
Total général		147*

* Une enquête hebdomadaire activée par le Scees uniquement en période de crise ne figure pas dans ce total.

2. Suivi de la charte de qualité

La totalité des OPA dans les IAA a signé la charte de qualité en 2001. Le Scees a par ailleurs signé avec l'Onic une convention déclinant les engagements de la charte pour le cas particulier de cet organisme public qui met en œuvre par délégation une enquête annuelle sur la production industrielle. L'Onilait réalise également par délégation et selon un protocole voisin de celui décrit dans la charte de qualité une enquête mensuelle sur la collecte et la fabrication de produits laitiers qui alimente en particulier l'indice de la production industrielle. La situation est donc claire sur la formalisation des engagements des différents partenaires.

Une première évaluation de l'application de la charte de qualité des enquêtes de branche a été présentée au Comité du Label en avril 2003. Ce dernier a confirmé le label d'intérêt général avec visa de l'ensemble des enquêtes de branche et assorti ses conclusions de recommandations destinées à améliorer la qualité de ces enquêtes. Afin de rendre compte de ce premier bilan, une réunion des OPA et des offices interprofessionnels a été organisée en juillet 2003. Les recommandations du Comité du Label concernant l'envoi des listes des unités enquêtées, la systématisation de l'utilisation du numéro Siren, l'amélioration des méthodes de traitement des données et la poursuite de la réduction des délais ont pu y être exposées ainsi que le principe de calcul d'un indicateur synthétique de qualité.

Dans l'ensemble, la collecte des indicateurs généraux ne pose pas de problèmes majeurs, en revanche le recueil des indicateurs quantitatifs continue de constituer une tâche difficile en raison notamment de la charge de travail générée. Les principales informations, relatives au nombre d'unités répondantes (totalement ou partiellement), estimées ou non estimées, introduites ou exclues en cours de collecte, ont pu être rassemblées pour l'ensemble des OPA et des offices.

Ces indicateurs portent sur l'année de constat 2002 pour les enquêtes annuelles et semestrielles et sur 2003 pour les enquêtes mensuelles et trimestrielles.

3. Des enquêtes et des moyens de traitement très variables

La plupart des enquêtes interrogent un nombre réduit d'entreprises : 81 enquêtes déléguées sur 117 et 9 enquêtes mises en œuvre par le Scees sur 31 concernent moins de trente unités. Seules dix enquêtes déléguées et quatorze enquêtes directes en regroupent plus d'une centaine. Les enquêtes auprès des exploitations forestières et scieries et l'enquête annuelle laitière, mises en œuvre par le Scees, dépassent les 1 000 questionnaires.

Les moyens affectés à la gestion des enquêtes sont modestes. Ils représentent parfois quelques journées par mois et le plus souvent moins d'un équivalent temps plein même en cas de gestion multiple. Quatre OPA et l'Onic mobilisent une personne à temps plein. Seul l'Onilait consacre plus d'un équivalent temps plein au suivi des enquêtes de branche. Ces effectifs n'ont augmenté pour aucune organisation, la tendance étant plutôt inverse.

Tableau 2 : répartition des enquêtes selon le nombre d'unités interrogées

		<30	30≤x<100	≥100	Ensemble
Enquêtes directes	Mensuelle	3	1	2	6
	Trimestrielle		1		1
	Annuelle	6	5	12	23
OPA, Offices	Mensuelle	15	5	2	22
	Trimestrielle	6	3		9
	Semestrielle	2		1	3
	Annuelle	58	18	7	83
Ensemble	Mensuelle	18	6	4	28
	Trimestrielle	6	4		10
	Semestrielle	2		1	3
	Annuelle	64	23	19	106
Total général		90	33	24	147*

* Une enquête hebdomadaire activée par le Scees uniquement en période de crise ne figure pas dans ce total.

4. Les questionnaires

Les projets de questionnaires sont centralisés annuellement par le Scees pour examen de l'ensemble des enquêtes, directes et déléguées, puis soumis à l'Insee pour notification du visa de la nouvelle campagne d'enquêtes. Cette opération annuelle est menée selon un calendrier assez avancé dans l'année précédant le lancement afin de permettre aux organisations professionnelles la prise en compte des éventuelles corrections demandées par le Scees et l'Insee pour le lancement de l'enquête. En 2003 les premières opérations ont ainsi été lancées au mois d'août. Les questionnaires définitifs sont retournés au Scees au démarrage de l'enquête.

Les modifications importantes de questionnaires sont précédées de tests ou de la consultation de groupes de travail pour un peu plus de la moitié des OPA et offices (14/25). Certaines réponses négatives peuvent cependant être nuancées par le caractère marginal voire l'absence de modifications réalisées au cours des dernières campagnes. Pour les enquêtes directes les changements significatifs s'accompagnent systématiquement de consultations et de tests, éventuellement téléphoniques.

5. Les unités enquêtées

Les unités enquêtées sont majoritairement des entreprises. C'est le cas pour deux tiers des enquêtes directes et des enquêtes déléguées.

Tableau 3 : type d'unités enquêtées

		Entreprises	Mixte	Etablissements	Ensemble
Enquêtes directes	Mensuelle	-	2	4	6
	Trimestrielle	-	1	-	1
	Annuelle	20	2	1	23
OPA, Offices	Mensuelle	16	-	6	22
	Trimestrielle	8	1	-	9
	Semestrielle	2	-	1	3
	Annuelle	48	7	28	83
Ensemble	Mensuelle	16	2	10	28
	Trimestrielle	8	2	-	10
	Semestrielle	2	-	1	3
	Annuelle	68	9	29	106
Total général		94	13	40	147*

* Une enquête hebdomadaire activée par le Scees uniquement en période de crise ne figure pas dans ce total.

L'ensemble des organisations professionnelles et les deux offices transmettent au Scees les listes d'unités enquêtées pour vérification et complétion, l'identification de chaque unité se faisant sur la base du numéro Siren, introduit parfois à l'initiative du Scees. Ce numéro est présent dans le fichier de gestion des organisations professionnelles pour 63 enquêtes sur 117.

La sélection des unités enquêtées est fondée sur l'appartenance à la branche au titre de son activité économique principale ou secondaire ainsi parfois que sur un critère de taille. Pour les enquêtes directes ce seuil se situe en règle générale à 20 salariés ou 5 millions d'euros pour les enquêtes annuelles mais il peut être inférieur. Pour les enquêtes alimentant l'indice de la production industrielle le seuil de représentativité de 70 % de la valeur totale France entière est recherché.

Pour 18 OPA et l'Onic (deux tiers des enquêtes déléguées pour un peu moins de la moitié des unités) aucune règle précise de taille n'est indiquée pour sélectionner les unités interrogées, la tendance étant la recherche d'exhaustivité. En cas de seuils, ceux-ci font référence au nombre de salariés (10 ou 20 et plus), ou à un niveau de production en volume. Seule l'Alliance 7 procède à un échantillonnage dans le cadre de ses enquêtes infra-annuelles.

6. La collecte des données

Les modalités d'envoi des questionnaires sont globalement conformes aux recommandations de la charte de qualité tant pour les enquêtes directes que déléguées. Les enquêtes annuelles sont envoyées dans leur grande majorité au cours du mois de janvier ainsi que le préconise la charte. 54% des enquêtes infra annuelles sont envoyées à la fin de la période de référence, le solde étant transmis en début de période suivante.

Tableau 4.1 (enquêtes annuelles ou campagnes) : dates d'envoi des enquêtes

	janvier (ou fin campagne préc.)	février (ou déb. campagne suiv.)	mars	Total
Enquêtes directes	19	3	1	22
OPA, Offices	81	-	2	83
Ensemble	100	3	3	106

Tableau 4.2 (enquêtes trimestrielles ou semestrielles) : dates d'envoi des enquêtes

	< fin trim. (< fin semest.)	< 15 (t+1) (<30 (s+1))	>15 (t+1) (>30(s+1))	Total
Enquêtes directes	1	-	-	1
OPA, Offices	3	9	-	12
Ensemble	4	9	-	13

Tableau 4.3 (enquêtes mensuelles) : dates d'envoi des enquêtes

	< fin mois	< 8 (m+1)	>8 (m+1)	Total
Enquêtes directes	4	2	-	6
OPA, Offices	14	8	-	22
Ensemble	18	10	-	28

Les questionnaires sont transmis de façon personnalisée à un correspondant à de rares exceptions près et des relances systématiques sont organisées. Le calendrier de ces relances, non détaillé dans la charte de qualité, gagnerait toutefois à être resserré dans certains cas. Ainsi 4 enquêtes mensuelles déléguées sur 22 sont relancées au delà du 20^{ième} jour du mois (m+1), 36 enquêtes annuelles déléguées sur 83 sont relancées plus d'un mois après l'envoi des questionnaires. Les relances spécifiques selon la taille des unités, courantes pour les enquêtes directes, concernent peu d'OPA pour les enquêtes déléguées. La procédure contentieuse utilisée dans certains cas pour les enquêtes directes n'a pas été mise en œuvre jusqu'à présent pour les enquêtes déléguées. Le Scees intervient cependant à la demande des organisations professionnelles auprès des non répondantes chroniques.

7. Le contrôle des données

Les enquêtes collectés par le Scees donnent toutes lieu à saisie sur support informatique. La mise en place en 2003 et 2004 (hors enquêtes réalisées avec l'appui des services statistiques des directions régionales et départementales de l'agriculture et de la forêt) d'une application de traitement et de restitution des données individuelles et agrégées doit permettre de compléter les contrôles réalisés lors de la saisie par des confrontations intersources entre enquêtes de branche et Enquête Annuelle d'Entreprise ainsi qu'entre enquêtes de périodicités différentes.

En cas de redressement des données individuelles les valeurs brutes ne sont pas conservées sur support informatique, seule la nature de la donnée est connue, collectée ou redressée, manuellement ou automatiquement. L'estimation des données manquantes est réalisée de façon adaptée pour chaque enquête (consolidation de réponses infra-annuelles, utilisation d'une valeur moyenne...). La seule documentation décrivant l'ensemble des contrôles et redressements réalisés est celle associée à la définition informatique des enquêtes.

Les informations collectées par les organisations professionnelles sont saisies sur support informatique sauf pour deux fédérations (Fedhuil, Csrcsf) qui ne recueillent au total que 22 questionnaires pour trois enquêtes. Seules 84 enquêtes sur 117 donnent lieu à des contrôles informatiques sur données individuelles. Parmi les 33 enquêtes non soumises à contrôles informatiques 21 concernent moins de 30 questionnaires (dont dix moins de 10 questionnaires) et les 12 autres font l'objet de contrôles spécifiques manuels selon la taille des unités. Ces résultats apparaissent comme perfectibles. Un examen au cas par cas permettra de déterminer les conditions d'amélioration et d'extension de ces contrôles.

Les confrontations entre enquêtes de périodicités différentes ou avec des sources externes sont en règle générale réalisées par des organisations professionnelles gérant moins de cent unités. Ces contrôles sont peu nombreux. Ils concernent au total 19 enquêtes. En cas de corrections de données individuelles les valeurs brutes ne sont conservées sur support informatique que pour deux OPA (l'Alliance 7 et Syncopac).

Tableau 5 : existence de contrôles informatiques

	oui	non	total
Enquêtes directes	30	-	30
OPA, Offices	84	33	117
Ensemble	112	35	147*

* Une enquête hebdomadaire activée par le Scees uniquement en période de crise ne figure pas dans ce total.

8. Le traitement des non-réponses

L'analyse des taux de réponse permet d'observer que 27 **enquêtes directes** (90 %) ont un taux de réponse supérieur à 85 %. Ce taux est inférieur à 70 % pour une seule enquête.

Pour les **enquêtes déléguées** aux organisations professionnelles et aux offices, le taux de réponse dépasse 85 % pour 81 enquêtes (69 %). Il est inférieur à 70 % pour 21 enquêtes (18 %). Parmi ces 21 enquêtes, 17 sont mises en œuvre par l'Alliance 7. Huit de ces 17 enquêtes ont un taux de réponse inférieur à 50 %. Il convient cependant de nuancer ces résultats rapportant le nombre de réponses au nombre d'enquêtés par le même quotient en valeur ou en quantité. Cette information, disponible pour l'Alliance 7, montre que 8 de ces 17 enquêtes ont un taux de réponse, en valeur ou en quantité, supérieur à 85 % et 6 entre 70 et 85 %. Ainsi ces non répondantes concernent essentiellement des unités contribuant peu au total des rubriques enquêtées. Les trois enquêtes restantes ont un taux de réponse nul. Deux d'entre elles doivent être supprimées en 2004, la dernière doit faire l'objet d'une expertise.

Tableau 6 : taux de réponse

	<70%	70%≤x<85%	≥85%	Total
Enquêtes directes	1	2	27	30
OPA, Offices	21	15	81	117
Ensemble	22	17	108	147*

* Une enquête hebdomadaire activée par le Scees uniquement en période de crise ne figure pas dans ce total.

L'estimation des non-réponses est réalisée par la plupart des OPA sans que l'on dispose des modalités de mise en œuvre, l'existence d'un document associé étant rare (Fict, Snia, Fedhuil, Onic et Onilait). L'absence d'estimation s'explique par des cas particuliers (entreprises nouvelles ou de petite taille) voire l'absence régulière de non-répondants.

Tableau 7 : existence de procédure d'estimation des non-réponses (totales ou partielles)

	oui	Non	Sans objet ⁽¹⁾	Total
Enquêtes directes	29	1	-	30
OPA, Offices	108	1	8	117
Ensemble	137	2	8	147*

(1) Il s'agit de petites enquêtes (< 20 questionnaires) ayant régulièrement des taux de réponse à 100% concernant 5 OPA.

* Une enquête hebdomadaire activée par le Scees uniquement en période de crise ne figure pas dans ce total.

9. Le respect des délais

Le respect des délais est un élément très important de la qualité des enquêtes, en lien avec les obligations fixées par la réglementation européenne (Prodcum, Indicateurs conjoncturels, Directive laitière) appelée à se renforcer dans les années à venir.

Les indicateurs tabulés concernent les dates prévisionnelles de transmission des données. Ceux ci sont dans leur majorité conformes aux recommandations de la charte de qualité.

Les dates effectives de transmission confortent globalement cette première analyse. Ainsi les efforts accomplis en ce qui concerne la mise à disposition des statistiques nécessaires à l'élaboration de l'indice de la production industrielle ont débouché fin 2003 sur une fourniture mensuelle compatible avec une diffusion à 42 jours de l'Ipi. L'objectif reste cependant celui d'une diffusion à 40 jours à l'horizon 2005.

Pour les enquêtes annuelles, la plus grande partie des enquêtes, déléguées et directes, portant sur l'année 2002 ont été disponibles au 15 juin 2003 ce qui a permis la transmission de résultats provisoires à Eurostat fin juin 2003 pour une grande partie des produits. Des améliorations doivent cependant être apportées sur les principaux résultats encore indisponibles fin juin en coordination avec l'objectif de l'opération « 1 000 produits » pilotée par Eurostat et concernant les 1 000 principaux produits indisponibles à l'échelon européen.

Tableau 8 : respect des délais de la charte pour la transmission des résultats provisoires

		oui	non	Sans objet ⁽¹⁾	Total
Enquêtes directes	Mensuelle	6	-	-	6
	Trimestrielle	1	-	-	1
	Annuelle	19	4	-	23
OPA, Offices	Mensuelle	8	-	14	22
	Trimestrielle	1	-	8	9
	Semestrielle	-	-	3	3
	Annuelle	8	-	75	83
Ensemble	Mensuelle	14	-	14	28
	Trimestrielle	2	-	8	10
	Semestrielle	-	-	3	3
	Annuelle	27	4	75	106

(1) Il s'agit d'enquêtes donnant lieu d'emblée à l'établissement de résultats définitifs. Pour les enquêtes annuelles un contact est cependant pris avec les OPA concernées au mois de septembre pour l'intégration d'un éventuel envoi complémentaire. Pour les enquêtes mensuelles, 10 sur 14 ont un taux de réponse à 100 %.

Tableau 9 : respect des délais de la charte pour la transmission des résultats définitifs

		oui	non	Total
Enquêtes directes	Mensuelle	6	-	6
	Trimestrielle	1	-	1
	Annuelle	19	4	23
OPA, Offices	Mensuelle	20	2	22
	Trimestrielle	9	-	9
	Semestrielle	2	1	3
	Annuelle	70	13	83
Ensemble	Mensuelle	26	2	28
	Trimestrielle	10	-	10
	Semestrielle	2	1	3
	Annuelle	89	17	106

10. Un indicateur synthétique de qualité

Sur la base de la fiche technique remise lors de la formation du Cnis du 6 juin 2003, un indicateur synthétique de qualité a été calculé pour l'ensemble des enquêtes directes ou déléguées. Il s'agit de résumer la qualité de chacune des enquêtes sur la base d'une somme pondérée de onze des indicateurs collectés dans le cadre du suivi de la charte. Cette somme est ensuite normée afin d'obtenir un indicateur (score) compris entre 0 et 1, la valeur 1 correspondant à une qualité maximale. Le principe détaillé de ce calcul est rappelé en annexe 2.

Ce mode de calcul est proposé à titre expérimental et pourra être modifié lors d'exercices suivants. Le principe général de constitution d'un score avait été présenté lors de la réunion des organisations professionnelles et des offices organisée par le Scees pour la restitution du bilan du premier rapport d'évaluation de la charte en juillet 2003.

En ce qui concerne **les enquêtes directes**, 28 sur 30 ont un score supérieur à 0,7. Les deux enquêtes présentant un score inférieur sont l'enquête sur la situation mensuelle laitière en raison notamment d'un taux de réponse inférieur à 85 % et l'enquête auprès des pépinières forestières du fait d'un calendrier d'envoi et de relances trop tardif et de l'absence d'estimation des non réponses.

Pour **les enquêtes déléguées** auprès des organisations professionnelles et des offices, 102 sur 117 ont un score supérieur à 0,7.

Parmi les quinze enquêtes présentant un score inférieur, neuf d'entre elles sont mises en œuvre par l'Alliance 7. Ce résultat s'explique par des taux de réponse inférieurs à 70 %. Toutefois ces pourcentages élevés de non répondants tiennent essentiellement à des unités contribuant peu au total des rubriques

enquêtées. En effet, lorsque l'on substitue le taux de réponse en valeur ou en quantité au taux de réponse brut (nombre de répondants sur nombre d'enquêtés), le score de ces enquêtes franchit le seuil de 0,7 pour six d'entre elles. Parmi les trois restantes, deux doivent être supprimées en 2004 et la dernière présentant un taux de réponse nul doit faire l'objet d'une expertise pour préciser la suite à donner.

Les six enquêtes restantes présentant un score inférieur à 0,7 concernent 4 organisations professionnelles Adepale (2 enquêtes), Fedalim, Snia, Upfs et l'Onic, office interprofessionnel. Ce score est compris entre 0,6 et 0,7 pour quatre enquêtes et entre 0,5 et 0,6 pour deux enquêtes. Cela s'explique notamment par un taux de réponse inférieur à 70% pour quatre enquêtes et compris entre 70 et 85% pour les deux autres.

Tableau 10 : Distribution de l'indicateur synthétique de qualité

		<0,5	[0,5 ; 0,7[>=0,7	Total
Enquêtes directes	Mensuelle	-	1	5	6
	Trimestrielle	-	-	1	1
	Annuelle	-	1	22	23
OPA, Offices	Mensuelle	-	-	22	22
	Trimestrielle	-	4	5	9
	Semestrielle	-	-	3	3
	Annuelle	-	11	72	83
Ensemble	Mensuelle	-	1	27	28
	Trimestrielle	-	4	6	10
	Semestrielle	-	-	3	3
	Annuelle	-	12	94	106
Total général			17	130	147

* Une enquête hebdomadaire activée par le Scees uniquement en période de crise ne figure pas dans ce total.

Tableau 11 : Distribution détaillée de l'indicateur synthétique de qualité

		<0,5	[0,5 ; 0,6[[0,6 ; 0,7[[0,7 ; 0,8[[0,8 ; 0,9[[0,9 ; 1]	Total
Enquêtes directes	Mensuelle	-	-	1	-	-	5	6
	Trimestrielle	-	-	-	-	-	1	1
	Annuelle	-	1	-	4	1	17	23
OPA, Offices	Mensuelle	-	-	-	7	8	7	22
	Trimestrielle	-	-	4	4	-	1	9
	Semestrielle	-	-	-	2	-	1	3
	Annuelle	-	2	9	23	34	15	83
Ensemble	Mensuelle	-	-	1	7	8	12	28
	Trimestrielle	-	-	4	4	-	2	10
	Semestrielle	-	-	-	2	-	1	3
	Annuelle		3	9	27	35	32	106
Total général		-	3	14	40	43	47	147*

* Une enquête hebdomadaire activée par le Scees uniquement en période de crise ne figure pas dans ce total.

Annexe 1- Les enquêtes de branche

Les enquêtes de branche (directes et déléguées)			
OPA et Offices (Enq. déléguées)	Nombre d'enquêtes		Nombre de questionnaires retenus
	Total	dont <30 Questionnaires	
L'ALLIANCE 7	34	24	937
ONILAIT	3		802
ADEPALE	39	33	754
ONIC	1		427
FICT	1		388
SNIA	3		322
SYNCOPAC	3	1	208
FEDALIM (1)	6	3	155
UNIJUS	4	2	104
SNFL	1		78
UPFS	1		44
SNDF	1		41
SNIC	1		40
ABF	2	2	36
SNFS	1		35
SIFPAF	2	2	25
SFIG	1	1	20
USIPA	2	2	18
FEDHUIL	2	2	14
CNVA	1	1	14
CSRCSF	1	1	8
CSMIGA	2	2	8
AMF	1	1	7
Huileries de France	2	2	6
SFS Réunion	2	2	4
Total OPA et Offices	117	81	4 495
SCEES (Enq. directes)	31*	9	11 499
(1) FEDALIM regroupe 5 fédérations ou syndicats signataires de la charte			
<i>* Dont une enquête hebdomadaire activée uniquement en période de crise par le Scees</i>			

Annexe 2 - Modalités de calcul du score

Indicateurs retenus	Modalités	Pondération
I1 : utilisation du n° Siren	Oui=1, Non=0	1
I2 : saisie sur support informatique des données	Oui=1, Non=0	1
I3 : dates d'envoi des questionnaires	Annuelles : janvier=2, février=1, mars et plus =0 Trimestrielles : avant fin T=2, avant 15 M+1=1, après 15 M+1=0 Semestrielles : avant fin S=2, avant 30 M+1=1, après 30 M+1=0 Mensuelle : avant fin M=2, avant 8 M+1=1, après 8 M+1=0	1
I4 : dates d'envoi des relances	Annuelles : < 31j.=2, <61j.=1, 0 Trimestrielles : < 31j.=2, 0 sinon Semestrielles : < 31j.=2, <61j.=1, 0 Mensuelle : <21j.=2, <31j.=1, 0 sinon	1,5
I5 : existence de contrôles informatisés des données	Oui=1, Non=0	2
I6 : existence de contrôles croisés (différentes périodicités)	Oui=1, Non=0	1
I7 : conservation des données brutes originales	Oui=1, Non=0	1
I8 : existence d'estimations pour les non-répondants	Oui=1, Non=0	2
I9 : taux de réponse	<0,5=0, <0,7=1, <0,85=2, sinon=4	2
I10 : date prévisionnelle de transmission des résultats provisoires	Délais prévisionnels de transmission des résultats provisoires Si conformes à la charte=2, sinon=1 si transmis, sinon=0	1,5
I11 : date prévisionnelle de transmission des résultats définitifs	Délais prévisionnels de transmission des résultats définitifs Si conformes à la charte=2, sinon=1 si transmis, sinon=0	2

La somme des pondérations est donc de 16, le score maximal étant de 28.

Pour chaque enquête un score effectif est calculé par somme des produits (modalité*pondération) et rapporté au score maximal compte-tenu des indicateurs renseignés, le score normé entre 0 et 1 est obtenu par quotient de ces deux valeurs.

Glossaire

ABF	Association des brasseurs de France
Adepale	Association des entreprises de produits alimentaires élaborés Adepale est une association plurisyndicale regroupant : Adisur, Fiac, PFD, Synafap et Syndepal
Adisur	Association pour le développement des industries du surimi (Adepale)
L'Alliance 7	Union intersyndicale de : - Syndicat national des fabricants industriels de biscotterie - Syndicat national de la biscuiterie française - Syndicat français des céréales prêtes à consommer ou à préparer - Chambre syndicale nationale des chocolatiers - Chambre syndicale nationale des fabricants de confiserie - Syndicat français des aliments de l'enfance et de la diététique - Syndicat national des industries alimentaires diverses : entremets, desserts, petits déjeuners, graines salées, tapioca
AMF	Association des malteurs de France
BSA	Bureau des statistiques animales (Scees)
BSPI	Bureau des statistiques de production industrielle (Scees)
BSVF	Bureau des statistiques végétales et forestières (Scees)
CNVA	Conseil national des vins aromatisés
CSMIGA	Chambre syndicale de la margarinerie et des industries des corps gras alimentaires
CSRCSF	Chambre syndicale des raffineurs et conditionneurs de sucre de France
Fedalim	Regroupement de : FNTPT, Stepi, FICF, SNFV, SNFBP
Fedhuil	Fédération nationale des huileries métropolitaines et des industries dérivées
Fiac	Fédération française des industries des aliments conservés (Adepale)
FICF	Fédération des industries condimentaires de France
Fict	Fédération française des industriels charcutiers
FNTPT	Fédération nationale des transformateurs de pommes de terre
Onic	Office national interprofessionnel des céréales
Onilait	Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers
OPA	Organisation professionnelle agréée
PFD	Syndicat national des fabricants de produits à base de fruits, sucres et dérivés (Adepale)
SFIG	Syndicat des fabricants industriels de glaces, sorbets et crèmes
SFS Réunion	Syndicat des fabricants de sucre de l'île de La Réunion
Sifpaf	Syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires de France
SNDF	Syndicat national des déshydrateurs de France
SNFBP	Syndicat national des fabricants de bouillons et potages
SNFL	Syndicat national des fabricants de liqueurs
SNFS	Syndicat national des fabricants de sirops
SNFV	Syndicat national des fabricants de vinaigre
Snia	Syndicat national des industriels de la nutrition animale
Snic	Syndicat national des industries cidricoles
Stepi	Syndicat du thé et des plantes à infusion
Synafap	Syndicat national des fabricants de plats préparés frais (Adepale)
Syncopac	Fédération nationale des coopératives de production et d'alimentation animale
Syndepal	Syndicat national des déshydrateurs de produits alimentaires (Adepale)
Unijus	Union nationale interprofessionnelle des jus de fruits
UPFS	Union des producteurs français de spiritueux
Usipa	Union des syndicats des industries des produits amylacés et de leurs dérivés